

**N° 4685<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2000-2001

---

**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction d'une salle de concert à Luxembourg-Kirchberg**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(22.12.2000)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 12 décembre 2000 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction d'une salle de concert à Luxembourg-Kirchberg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 7 décembre 2000 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 14 juillet 2000;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 22 décembre 2000.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Raymond KIRSCH

